

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 juin 2025

<i>Date de convocation : 26/05/2025</i>	<i>Date d'affichage : 26/05/2025</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 14</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 11</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 14</i>

L'An deux mil vingt-cinq, le trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER, A. DEHENRY, L. RICHARD, J. FOURMAUX, A. AUBOIS, V. MOREL, M. MIRANDA, D. DEVEZE

Absents excusés : F. POIRIER ayant donné pouvoir à G. ROYER, V. MAINIER ayant donné pouvoir à L. RICHARD, M. COLLET ayant donné pouvoir à J. FOURMAUX,

ORDRE DU JOUR

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/03/2025

3- FINANCES LOCALES

- a) Approbation du compte financier unique 2024
- b) Délibération d'affectation des résultats – budget communal
- c) Vente de la remorque agricole – inscription budgétaire
- d) Subventions communales : école de formation professionnelle
- e) Dérogation scolaire
- f) Redevance d'occupation du domaine public 2025

4- ADMINISTRATION GENERALE

- a) Avenants à la convention de mise à disposition d'un conseiller et d'un assistant de prévention
- b) Contrat de fourniture de gaz
- c) Facturation du mobilier urbain détérioré
- d) Tarifs des festivités communales

5- DECISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

6- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer M le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de **Jean-Louis SAVOURAT**, élu pendant 30 ans au sein du conseil municipal, Maire Adjoint Honoraire et titulaire de la Médaille Argent et Médaille Vermeil d'Honneur Régionale Départementale et Communale.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme GAYETANO est désignée secrétaire de séance.



2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/03/2025

Le compte-rendu de la séance du 25.03.2025 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

3) FINANCES LOCALES

a) Approbation du compte financier unique 2024

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

F. ION présente le bilan des comptes pour l'année 2024 ;

Nomenclature	BP	Décisions modificatives	Budget total	Réalisé total	%Réalisé
--------------	----	----------------------------	--------------	---------------	----------

Fonctionnement dépenses

Fonctionnement	790 702,81		790 702,81	486 696,06	61,55
Ch. - 011 Charges à caractère général	254 125,01	-8 287,07	242 337,94	150 021,75	61,91
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	141 000,00		144 500,00	144 224,37	99,81
Ch. - 014 Atténuations de produits	50 279,00		50 279,00	48 608,00	96,68
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	196 644,14	8 287,07	204 931,21		
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 421,66		1 421,66	1 421,66	100,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	118 733,00		118 733,00	114 644,15	96,56
Ch. - 66 Charges financières	28 000,00		28 000,00	27 776,13	99,20
Ch. - 68 Dotations aux provisions et dépréciations	500,00		500,00		

Fonctionnement recettes

Fonctionnement	790 702,81		790 702,81	546 957,10	69,17
Ch. - 002 Résultat de fonctionnement reporté	290 587,71		290 587,71		
Ch. - 013 Atténuations de charges				1,28	
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	23 401,07		23 401,07	24 023,57	102,66
Ch. - 73 Impôts et taxes	94 793,00		94 793,00	96 677,92	101,99
Ch. - 731 Impositions directes	330 000,00		330 000,00	355 410,00	107,70
Ch. - 74 dotations et participations	42 121,03		42 121,03	56 756,49	134,75
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	9 800,00		9 800,00	13 642,84	139,21
Ch. - 78 Reprises sur amortissements, dépréciations et prov				445,00	



Nomenclature	BP	Décisions modificatives	Budget total	Réalisé total	%Réalisé
--------------	----	----------------------------	--------------	---------------	----------

Investissement dépenses

Investissement	257 794,59	96 465,36	354 259,95	246 321,34	69,53
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	19 775,23		19 775,23		
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	45 162,00		45 162,00	42 667,63	94,48
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	1 560,00		1 560,00	1 560,00	100,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	9 284,27		9 284,27	6 334,48	68,23
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	182 013,09	8 287,07	190 300,16	107 580,94	56,53
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers		88 178,29	88 178,29	88 178,29	100,00

Investissement recettes

Investissement	257 794,59	96 465,36	354 259,95	127 331,41	35,94
Ch. - 021 Virement de la section de fonctionnement	196 644,14	8 287,07	204 931,21		
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 421,66		1 421,66	1 421,66	100,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	38 391,79		38 391,79	35 670,42	92,91
Ch. - 13 Subventions d'investissement	21 337,00		21 337,00	827,00	3,88
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers		88 178,29	88 178,29	89 412,33	101,40

D2025-06-022 : Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Délibération d'affectation des résultats – budget communal

D2025-06-023 : Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024, et après en avoir délibéré, sur proposition de Florian ION, 1^{er} Adjoint, à l'unanimité :

- **CONSTATE** que le résultat de clôture de l'exercice 2024 présente :
 - o En section d'investissement : un déficit de **138.765,16 €**
 - o En section de fonctionnement : un excédent **350.848,75 €**
- **PRECISE** que les résultats de l'exercice 2024 ont affectés comme suit au budget primitif 2025 :
 - o Article D001 (déficit d'investissement) **138.765,16 €**
 - o Article 1068 **138.765,16 €**
(Autofinancement des restes à réaliser + déficit d'investissement)
 - o Article R002 (excédent cumulé – autofinancement) **212.083,59 €**

c) Vente de la remorque agricole – inscription budgétaire

M. le Maire informe que la remorque agricole (n° d'inventaire 189 « benne à tracteur ») a été vendue à un habitant de Courtois-sur-Yonne pour la somme de **1.000 €**.

Il convient d'inscrire cette vente sur le budget 2025.

D2025-06-024 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente de la remorque agricole pour la somme de 1.000€.

D2025-06-027 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2025

- Article 024 (recette) **+ 1.000 €**
- Article 2188 (dépense) **+ 1.000 €**



d) Subventions communales : école de formation professionnelle

M. le Maire expose qu'un enfant de Courtois-sur-Yonne, en CAP, fréquente le lycée professionnel laïc privé de Sainte Colombe. Cet établissement demande une subvention pour soutenir leurs actions (encadrement d'ateliers, voyage pédagogique...) sans avoir fixé de prix.

Un budget global de **460 €** a été prévu au budget primitif 2025 pour les demandes de subventions des établissements de formation professionnelle.

D2025-06-025 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser ou pas une subvention de **100 €** au lycée professionnel laïc privé de Sainte Colombe.

e) Subventions Dérogation scolaire

M. le Maire explique qu'un enfant de Courtois-sur-Yonne est scolarisé en CM2 à Pont-sur-Yonne en classe ULYS. La Commune d'accueil nous a fait parvenir la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles pour cet élève pour l'année scolaire 2024-2025.

La participation financière demandée est de **755 €**.

D2025-06-026 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles accueillant des enfants hors commune pour l'année scolaire 2024/2025,

- **NOTE** que la participation est de **755 €**.

D2025-06-027 : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2025

- **Article 65568 (dépense) :** + **755 €**

- **Article 70311 (recette) :** + **755 €**

f) Redevance d'occupation du domaine public 2025

D2025-06-028 : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'une redevance d'un montant de **1.003,63 €** sera demandée à ORANGE pour l'année 2025, calculée comme suit :

○ Ouvrage en souterrain	16,640 km	x 48,65 € = 809,54 €
○ Ouvrage en aérien	2,942 km	x 64,87 € = 190,85 €
○ Installation au sol	0,10 m²	x 32,44 € = 3,24 €

4) ADMINISTRATION GENERALE

a) Avenants à la convention de mise à disposition d'un conseiller et d'un assistant de prévention

M. le Maire expose que la désignation d'un Assistant de Prévention dans une collectivité territoriale est une obligation, quel que soit le nombre d'agent.

La mission de l'assistant de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :



Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,



-  Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
-  Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
-  Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Considérant que la Commune n'a pas d'agent pouvant remplir cette mission,

Considérant que la Commune de Gron possède deux agents, assistants de prévention, et que ces derniers peuvent être mis à disposition aux collectivités de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais qui le souhaitent,

Considérant qu'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention a été conclue en 2019 avec la commune de Gron et cosignée avec les communes de Marsangy, Collemiers, Rosoy et Armeau,

D2025-06-029 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°4 de ladite convention qui prévoit la mise à disposition d'un assistant de prévention de la Commune de Gron à celle de Courtois pour 1 heure par semestre à compter du 1er/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°5 de ladite convention qui prévoit la mise à disposition d'un assistant de prévention de la Commune de Gron à celle de Courtois pour 2 heures par an à compter du 1er/01/2025 pour une durée de 1 an (reconduction expresse).
- **DONNE** au Maire tout pouvoir de mise en œuvre.

b) Contrat de fourniture de gaz

M. le Maire expose qu'actuellement la commune a un contrat de fourniture de gaz avec TotalÉnergies pour l'école et les autres bâtiments communaux débuté le 01/08/2021 et qui arrive à échéance le 31.07.2025 pour un coût annuel d'environ **16.000 € TTC**.

À la suite d'une mise en concurrence de plusieurs fournisseurs d'énergie, l'offre de TotalÉnergies est la plus intéressante avec un coût annuel de **23.026 € TTC**.

Gaz de Bordeaux	23.337€ TTC
Engie	25.686€ TTC

D2025-06-030 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre TotalÉnergies pour un contrat de 24 mois à compter du 01.08.2025 avec un prix molécule fixe.

c) Facturation du mobilier urbain détérioré

M. le Maire explique que du nouveau mobilier urbain (2 décors de barrière devant l'école) a été volontairement endommagé par deux jeunes de la commune. Il a été convenu avec les parents que le remplacement de ce matériel leur serait facturé. Le devis se monte à **359,64 € HT** soit **431,57 € TTC**.

D2025-06-031 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'il sera facturé le remplacement des décors de barrières soit **215,78 €** à chaque famille.



d) Tarifs des festivités communales

Garçon a Note, 8 juillet 2025 avec le groupe Swing Shady.
La buvette sera tenue par la commune.

D2025-06-032 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs suivants :

Bière pression	3 €
Soda	2 €
Café	1 €
Eau	1 €
Bouteille vin blanc, rosé, rouge	13 €

Vide grenier, 7 septembre 2025

D2025-06-033 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du mètre linéaire à **2,50 €** (réservation de 4 m linéaires minimum)

5) MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI POUR LA CREATION D'UN COMMERCE MULTI-SERVICES

M le Maire expose que la commune a reçu la notification d'attribution de la DETR pour son projet de commerce multi-services et aménagement de la place de la Mairie.

La somme attribuée est en dessous de celle espérée.

Somme initialement demandée	129.953€
Somme attribuée	119.388€

M. le Maire propose de modifier la demande de subvention faite à la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais.

La somme initialement attribuée est de **49.887 €**. La nouvelle somme demandée est de **60.452 €**, conformément au plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	taux de co-financement	
Travaux commerce multi services	244 755,00	Fonds de concours CAGS	60 452,00	14,08%	80%
Maîtrise d'œuvre	20 804,00	DETR	119 388,00	27,81%	
Etude chambre de commerce et d'industrie	2 400,00	CD89 Pacte Territoires	131 978,00	30,74%	
Etude thermique	1 300,00	Fonds vert	31 610,00	7,36%	
Etude de sol	3 931,00				
Mission sps	1 345,00				
Travaux aménagement de la place de la mairie	143 700,00				
Maîtrise d'œuvre	11 050,00	Solde à la charge de la Commune	85 857,00	20%	20%
TOTAL	429 285,00	TOTAL	429 285,00	100%	100%

D2025-06-034 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier son plan de financement pour son projet de commerce multi-services et aménagement de la place de la Mairie.

- **SOLLICITE** la somme de **60.452 €** auprès de la **Communauté d'Agglomération du Grand sénonais** au titre du Fonds de concours communautaire à hauteur.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



6) ADHESION A LA PLATEFORME ARNiA

M. le Maire propose, dans le cadre des futurs appels d'offres pour le projet de création d'un commerce multi-services et de l'aménagement de la place de la mairie, d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNiA) ayant pour objet le développement de services numériques. Coût environ 1.000 €

D2025-06-035 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **DECIDE** d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) auprès d'ARNiA.

7) DECISIONS ET COMMUNICATIONS DU MAIRE

Une jachère fleurie a été semée à l'entrée du village route de Nailly, sur une parcelle d'environ 7000 m² mise à disposition par HABELLIS.

Les enfants de l'école vont faire un déplacement sur les vignes du domaine des Sénons le 30 juin 2025.

Plaintes concernant un scooter de grosse cylindrée en échappement libre roulant à vive allure route de Nailly et rue des Seigles, beaucoup de plaintes reçues en mairie.

8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Florian ION :

. **Eau pluviale** : Deux avaloirs de la rue du Moulin sont plus bas que le niveau de la rue, ce qui explique les inondations. La solution est de faire un bassin rue des Froments avec une pompe de relevage.

. **Chemin de la Croix de Montois** : une réunion s'est déroulée le 24 avril dernier avec les riverains afin de faire le bilan des tests d'aménagement avec chicanes et dos d'âne. Les retours sont positifs sur la baisse de la vitesse et de la circulation depuis le début du test. Avant d'envisager une installation définitive des chicanes, fin juin début juillet, il faut vérifier les angles pour que tous les propriétaires puissent entrer et sortir de chez eux.

Deux puits vont être fait au niveau du **2 et 4 de la rue** afin que l'eau de pluie ne s'écoule pas chez les riverains, travaux prévus septembre.

Georgette ROYER :

. **La Fresque Sens au moyen-âge** va présenter son spectacle tous les vendredis et samedis en juillet et en août au Palais Synodal. L'école maternelle de Courtois sur Yonne a fait une guirlande de blasons qui a été accrochée au marché couvert de Sens.

Jonathan FOURMAUX :

. **Devant l'école** : Signale que le stationnement est toujours anarchique et a constaté que des enfants cassent les branches de L'arbre de la liberté.

. **Foyer rural** : Propose d'installer une table à langer et un film occultant sur les fenêtres des toilettes. M le Maire n'est pas d'accord pour la table à langer pour des raisons de responsabilité et d'hygiène, mais est favorable pour les films occultants dans les toilettes de la salle des fêtes y compris à l'école maternelle.

Annick AUBOIS :

. **Foyer rural** : expose qu'il faudrait étudier la pose de baguettes en aluminium afin de protéger les d'angle des murs, M le Maire est favorable.



Viviane Morel :

. **Repas de fin d'année des aînés** : certainement organisé fin novembre avec une nouvelle formule sous forme de repas

Aurore GAYETANO

. **Vitraux** : un devis a été signé pour la réparation du dernier vitrail de l'église

. **Evènements à venir**

. Fête de la musique	21 juin	. Cinéma plein air	29 août
. Garçon la Note !	8 juillet	. Vide greniers	7 septembre
. Fête de l'été	12 juillet		

Eric BERTHAULT

. **Ecole de Nailly** : M le Maire accompagné de conseillers ont trouvé le spectacle de fin d'année de bonne qualité et les enfants impliqués à ce spectacle sur le thème de l'Afrique.

. **Association** : « Les Lames Courtoises » vient de se créer à Courtois sur Yonne. Fondée par un maître d'armes (épée, sabre etc.), des sessions pour adultes et enfants sont prévues à partir de septembre 2025 dans le foyer rural.

Séance levée 21h44

**COURTOIS SUR YONNE
SUR LE STADE**

samedi 21 juin à partir de 17H
Buvette & restauration

**fête de la
musique**

KARAOKÉ GÉANT 17h
BLIND TEST 18h
Dessins animés films et chansons

les concerts

**Les Complices
à 19h**

**Marie Rodet
à 21h**

**L'Hermione
à 22h**

**Le Relais
DES SAVOIRS**

 **VITAZik**

